



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TRENTE
JUN 2025

Affaire 22-300625

Rapport d'information – Conclusion d'une convention de partenariat entre la commune et le CCAS de La Plaine-des-Palmistes et la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **26 juin 2025** (faute de quorum lors de la séance du 26 juin 2025 dont convocation a été faite le 20 juin 2025) et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **16**

Absents : 08

Procurations : 05

Total des votes : 21

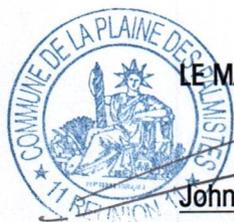
Secrétaire de séance : Joan DORO

L'an deux mille vingt-cinq le **TRENTE JUN** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire – Sabine **IGOUFFE** 1^{ère} adjointe – Jean-Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Joan **DORO** 4^{ème} adjoint – Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette **THIBURCE** 7^{ème} adjointe – Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale – Frédéric **AZOR** conseiller municipal – Érick **BOYER** conseiller municipal – Alain **RIVIERE** conseiller municipal – Joseph **Luçay CHEVALIER** conseiller municipal – Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale – Mickaël **PAYET** conseiller municipal – Emilie **NALEM** conseillère municipale – Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal – Joëlle **DELATRE** conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline **CLAIN** conseillère municipale – Victorien **JUSTINE** conseiller municipal – Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal – Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale – Yannick **BOYER** conseiller municipal – Sylvie **LEGER** conseillère municipale – Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe à Sabine **IGOUFFE** – Jean-Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint à Gina **DALLEAU** – Sabrina **HOARAU** conseillère municipale à Johnny **PAYET** – Sandra **GRONDIN** conseillère municipale à Sonia **ALBUFFY** – Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale à Joan **DORO**


LE MAIRE

Johnny **PAYET**

Publicité faite le 04 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM22-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Affaire 22-300625

Rapport d'information – Conclusion d'une convention de partenariat entre la commune et le CCAS de La Plaine-des-Palmistes et la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion

Dans un souci commun de lutte contre les exclusions, pour communiquer auprès des bénéficiaires, garantir les droits à la Protection Sociale et l'accès aux soins des populations fragiles, la commune et le CCAS de La Plaine-des-Palmistes et la CGSS formalisent leur engagement par un partenariat renforcé au bénéfice de la population de La Plaine-des-Palmistes, au moyen d'une convention de partenariat. Pour plus d'efficacité, le souhait est de mieux coordonner nos actions respectives dans le respect des compétences et missions de chacune des entités.

La signature de cette convention s'inscrit, pour La Plaine-des-Palmistes, dans la continuité de la labellisation du CCAS et de l'Espace Numérique Inclusif en tant que Maison France Services, offrant à nos administrés un accompagnement dans les démarches administratives en lien avec différents opérateurs et partenaires (CAF, CGSS, France Travail, DGFIP, etc.). Cette future convention constituera par ailleurs une fiche-action du Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé, en ce qu'elle contribue à promouvoir les soins et la santé sur le territoire.

Pour rappel, la Caisse Générale de Sécurité Sociale est l'organisme central de protection sociale à La Réunion. Elle a en charge :

- l'Assurance Maladie, qui délivre les prestations maladie, maternité, invalidité, décès
- l'Assurance Retraite, qui informe et conseille les assurés sur la gestion de fin de carrières et le passage à la retraite.
- le Recouvrement, qui assure la collecte des cotisations et des contributions sociales.
- l'Action Sanitaire et Sociale, qui accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé ou une perte d'autonomie.
- la Protection sociale agricole, qui couvre la population salariés et non-salariés agricole (v chef exploit, collaborateur, ayant droits...)
- la Prévention des Risques Professionnels, qui allie de manière indissociable le conseil, la formation, le contrôle sur les risques professionnels en entreprise.

Au 31 décembre 2023, elle affiche :

- la prise en charge de 926 331 assurés et 121 380 retraités
- le versement de 3.9 milliards d'euros en Santé et 1 milliard d'euros en retraite
- l'encaissement de 3,1 milliards d'euros de cotisations

La CGSS Réunion, avec l'appui de ses 1237 agents, accompagne 99% de la population réunionnaise.

Le projet de convention est annexé au présent rapport. Pour démarrer, les fiches-actions retenues sont les suivantes :

- Fiche Action 1 : Informer le personnel de la Mairie et du CCAS sur le parcours de santé, l'accès aux droits et aux soins des assurés et l'accompagnement social
- Fiche Action 2 : Informer le public de la commune de La Plaine-des-Palmistes sur l'accès aux droits et aux soins et promouvoir les offres numériques "usagers"
- Fiche Action 6 : Promouvoir la Politique d'Action Sanitaire et Sociale déployée par la CGSS pour accompagner les usagers en difficulté
- Fiche Action 10 : accompagner le partenaire pour optimiser la gestion des arrêts de travail, des accidents de travail / de trajet et des maladies professionnelles et la qualité des données.

En créant des synergies entre leurs savoir-faire, les parties souhaitent favoriser un partage d'expertise et de moyens

nécessaires à la réalisation d'une politique sociale efficiente à l'échelle du territoire communal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740069-20250630-DCM22-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

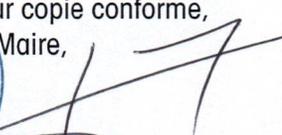
Après signature, la convention de partenariat ainsi que le détail des fiches-actions dans leur forme définitive feront l'objet d'une nouvelle présentation au Conseil municipal. Pour mémoire, ce partenariat est conclu sans contrepartie financière de la part des partenaires respectifs à la convention.

Le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés, prend acte de la présente information.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

Fiche Action 1 : Informer le personnel de la Mairie et du CCAS sur le parcours de santé, l'accès aux droits et aux soins des assurés et l'accompagnement social

Axe 1: Garantir l'accès aux droits et aux soins des populations fragiles par une collaboration adaptée

Années : 2025-2027

Domaine : RELATION CLIENT

Objectif

- informer le personnel de la Mairie et du CCAS sur les dispositifs d'accès aux droits et aux soins, les prestations extra légales du service social et l'aide à l'habitat, ainsi que sur les modalités d'accueil à la CGSS
- informer et accompagner le personnel de la Mairie et du CCAS sur les offres numériques "assurés " les plus fréquentes

Descriptif de l'action

La CGSS s'engage à déployer des :

- séances d'information collective sur l'organisation de l'accueil à la CGSS, les modalités de contacts et les différentes prestations délivrées aux assurés (C2S, ASPA ...)
- ateliers numériques sur les offres existantes pour les assurés : volet théorique et mise en pratique :
 - * focus Santé : création du compte ameli, CSS en ligne, Carte Vitale en ligne.
 - * focus Retraite : création de l'espace personnel, DRL+ ASPA

Selon le format adopté, **la Mairie et le CCAS s'engagent** à assurer la communication, l'organisation de ces séances et ateliers et à y inscrire leurs conseillers.

Public Cible

- personnel de la Mairie accompagnant la population
- personnel des CCAS accompagnant la population

Référents

Direction Relation Clients / Département Accueil Physique

Mairie de La Plaine des Palmistes

Tél: 02 62 51 49 10

Mail: mairie@plaine-des-palmistes.fr

CCAS de La Plaine des Palmistes

Tél:02 62 20 42 51

Mail: ccas@plaine-des-palmistes.fr

Résultats

Résultats envisagés

- une meilleure connaissance du dispositif d'accès aux droits et aux soins pour un meilleur accompagnement des assurés
- baisse du nombre de dossiers papiers CSS utilisés par les CCAS, évolution positive des démarches en ligne (CSS, CV, attestations de droits, attestations de paiement, DRL+)

Fiche Action 2 : Informer le public de la commune de **La Plaine des Palmistes** sur l'accès aux droits et aux soins et promouvoir les offres numériques "usagers"

Axe 1: Garantir l'accès aux droits et aux soins des populations fragiles par une collaboration adaptée

Années : 2025-2027

Domaine : RELATION CLIENT

Objectifs :

- informer nos publics communs sur les dispositifs d'accès aux droits et aux soins ainsi que sur les modalités d'accueil à la CGSS
- informer et accompagner nos publics communs sur les offres numériques les plus fréquentes

Descriptif de l'action

La CGSS s'engage à :

- participer aux séances d'informations collectives et événementiels organisés par la mairie vers son public, en cohérence avec les objectifs de promotion de ses offres de service :
 - * informer sur les droits et obligations des assurés sur les prestations Santé et Retraite : démarches en ligne Santé (création du compte ameli, CSS en ligne, Carte Vitale en ligne) et démarches en ligne Retraite (création de l'espace personnel, DRL+).
 - * accompagner des créateurs d'entreprises : information sur leur protection sociale (droits et obligations).
- réfléchir à une action innovante (avec une dimension sportive ou culturelle) adaptée à la politique prioritaire de la commune pour l'accompagnement d'une cible spécifique d'usagers.

La Mairie et le CCAS s'engagent à :

- intégrer la CGSS à sa réflexion sur toutes actions conjointes afin d'adapter au mieux les modalités d'interventions.
- transmettre un calendrier annuel (ou semestriel) de ses événements à destination de nos publics communs.
- mettre à disposition le matériel nécessaire pour une intervention adaptée aux besoins,
- assurer la communication des événements co-construits.

Public cible :

les usagers, public commun résidant sur la commune de XXX

Référents

Direction Relation Clients /

Département Qualité et Offres de Service

Mairie de La Plaine des Palmistes

Tél: 02 62 51 49 10

Mail: mairie@plaine-des-palmistes.fr

CCAS de La Plaine des Palmistes

Tél:02 62 20 42 51

Mail: ccas@plaine-des-palmistes.fr

Résultats

- nombre d'événements organisés par la Mairie ou le CCAS auxquels la CGSS participe
- nombre d'assurés rencontrés et informés lors des événements organisés par la Mairie ou le CCAS
- baisse du nombre de dossiers papiers CSS utilisés par les CCAS, évolution positive des démarches en ligne (CSS, CV, attestations de droits, attestations de paiement, DRL+)

Fiche Action 6 : Promouvoir la Politique d'Action Sanitaire et Sociale déployée par la CGSS pour accompagner les usagers en difficulté

Axe 2 : Favoriser l'accès aux droits et aux soins de l'assuré par une connaissance mutuelle des partenaires

Année : 2025-2027

Domaine : Action Sanitaire et Sociale

Objectif

- Promouvoir la politique d'action sanitaire et sociale de la CGSSR
- Permettre l'accès aux droits et aux soins
- Eviter les situations de non-recours
- Accompagnement des usagers dans les parcours de soins et prévention des risques de ruptures et de précarité

Descriptif de l'action

La CGSS s'engage à :

- Informer le public cible sur la Politique d'Action Sanitaire et Sociale (maladie et vieillesse) et les missions du service social afin de pouvoir mieux orienter les assurés vers les dispositifs extra-légaux de la CGSSR
- Organiser des réunions d'informations collectives sur les prestations extra-légales maladie et vieillesse en faveur des assurés (AFI, les aides forfaitaires, Plan d'action personnalisée, l'aide à l'habitat....)
- Informer l'assuré sur ces droits et mettre tout en œuvre afin de débloquent les situations de rupture
- Réaliser un diagnostic social de la situation globale de l'utilisateur

La Mairie et le CCAS s'engagent à

à assurer la communication et l'organisation de ces séances et ateliers et à y inscrire leurs conseillers.

Public Cible

Personnel de la Mairie et du CCAS

Référents

CGSS

Direction Retraite et Action sociale

Service Social

Mairie de La Plaine des Palmistes

Tél: 02 62 51 49 10

Mail: mairie@plaine-des-palmistes.fr

CCAS de La Plaine des Palmistes

Tél:02 62 20 42 51

Mail: ccas@plaine-des-palmistes.fr

Résultats attendus

Orienter le public commun vers les dispositifs de l'action sanitaire et sociale et pour un accompagnement par le service social si nécessaire

Indicateurs de résultat

Nombre de réunions d'informations collectives organisées par la CGSSR

Nombre de signalements provenant du CCAS

Fiche Action 10 : accompagner le partenaire pour optimiser la gestion des arrêts de travail, des accidents de travail / de trajet et des maladies professionnelles et la qualité des données

Axe 3 : Déployer l'offre de la CGSS aux partenaires en leur qualité d'employeur

Année : 2025-2027

Domaine : SANTE

Objectif

- Favoriser les relations de conseil avec la Direction des Ressources Humaines
- Analyser les problématiques rencontrées
- Réaliser un bilan des pratiques
- Etablir des préconisations
- Communiquer sur les règles relatives à la gestion des arrêts

Descriptif de l'action

La CGSS s'engage à déployer le processus suivant au profit de la Mairie de La Plaine des Palmistes qui s'engage à faire le nécessaire pour s'y associer:

- rencontre des RH et diagnostic des pratiques
- analyses des anomalies transmises
- étude des pratiques
- transmission des préconisations
- établissement d'un bilan à 3 mois:
 - => évaluation des pratiques et de l'organisation
 - => impact sur le taux d'anomalie

La mairie et le CCAS s'engagent à

- mettre en oeuvre les modalités nécessaires au bon déploiement du dispositif d'accompagnement
- effectuer les actions correctrices préconisées suite au diagnostic

Public Cible

Personnel de la Mairie et du CCAS chargé de la gestion du personnel

Référents

CGSS
Direction Santé

Département IJ

Département Réparation des Risques Professionnels

Mairie de La Plaine des Palmistes

Tél: 02 62 51 49 10

Mail: mairie@plaine-des-palmistes.fr

Résultats

Résultats envisagés

Indicateurs de résultat

Amélioration du traitement des arrêts maladie et des accidents de travail
Amélioration de l'information des salariés sur leurs droits
Correction des anomalies de gestion